



Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 27  
Nombre de votants : 27  
Nombre de présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TRENTE MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 mars 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Présents :**

M. Philippe KELLNER, Maire,

Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, *Adjoint au maire*

Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile VANNIER, Gery SERRE, Julia SELLIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLENS, Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Laurent LENAIN, Caroline CORRALL, Jonathan CHATELAIN, Pauline EVRARD AURIAULT, Daniel METIVIER, Brigitte BLONDEAU, Lucas VALLÉE, *Conseillers Municipaux*

**Pouvoir :** Hugo NICAISE (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*)

**Secrétaire de séance :** Hervé POTEAUX

Formant la majorité des membres en exercice.

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**2026-34 Désignation des représentants au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

L'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipule que « les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. **Le scrutin est secret.**

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidat même incomplète. [...] Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats »

Le Conseil Municipal doit approuver la constitution des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et prendre acte des noms des 8 personnalités extérieures à qui le Maire a demandé de siéger au conseil d'administration du CCAS et qui seront nommées par arrêté.

Il est donc proposé d'élire la liste suivante pour siéger au Conseil d'administration du CCAS :

Philippe KELLNER - Maire - Président de droit

Les membres proposés sont :

1. Pascale CADET
2. Bruno BIANCHI
3. Jean-Philippe LEBAILLIF
4. Karen DUCROT
5. Corinne SKORIC
6. Julia SELIER
7. Brigitte BLONDEAU
8. Gery SERRE

Une fois l'ensemble des membres du conseil municipal appelés à voter, le dépouillement a fait apparaître 27 voix en faveur des candidats proposés.

Le Conseil Municipal acte les noms des 8 personnalités extérieures à qui Monsieur le Maire a demandé de siéger au conseil d'administration du CCAS et qui seront nommées par arrêtés.

4 personnalités qualifiées :

1. Christine PAPI
2. Claudine LAULAGNET
3. Antoine MONDOLONI
4. Pascal HOULLE

4 personnes représentant les associations :

1. Béata STRACZEK Association des personnes handicapées
2. Dany BUFFET Association qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
3. Christian ROUX Association des retraités et familiale
4. Martine LAVIN Association des personnes âgées

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la constitution des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.**

Pour Extrait Conforme,  
A Verneuil-en-Halatte, le 1<sup>er</sup> Avril 2026

Le Maire,



Philippe KELLNER

